Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260302-202603061548-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Affectation du résultat
-
Budget annexe Ateliers relais

DEL12_2026_03_02

En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 20

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Nadège MARETTE, Véronique ANN donne pouvoir à Eric BOULOUARD.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M57, l'Assemblée délibérante doit, après l'arrêté des comptes, procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé.

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers Relais sur l'exercice 2026 suivant le tableau ci-dessous.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 **;**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260302-202603061548-DE

Vu la délibération DEL2022-66 du 18 juillet 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature comptable M57 ;
Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines – Vie Economique – Tourisme – Agriculture en date du 10 février 2026 ;

➲ **SE PRONONCE** sur l'affectation du résultat d'exploitation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers Relais sur l'exercice 2026 suivant le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
		Montant
	Résultat budgétaire de l'exercice 2025	- 1 405.11 €
	Résultat antérieur reporté	5 662.61 €
	Capacité d'autofinancement	**4 257.50 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Résultat budgétaire de l'exercice 2025	-21 214.66 €
	Résultat antérieur reporté	181 435.06€
	Solde d'exécution de la section d'investissement	**164 477.90€**
	Solde d'exécution des restes à réaliser	
	Besoin de financement	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
	Au financement de l'investissement cpte 1068 investissement	
	En report à nouveau en fonctionnement cpte R 002 fonctionnement	**4 257.50€**
	TOTAL	**4 257.50 €**

ADOPTÉ : à 14 voix pour et 6 abstentions.

Fait à Languidic, le 4 mars 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)